

DECLARATION DE SINISTRE RESPONSABILITE CIVILE
Police Multirisque MMA IARD n° 143 222 063

MERCI DE BIEN VOULOIR NOUS ADRESSER CE FORMULAIRE A : indemnisations-assurances@lecedre.fr



Ne prendre aucun engagement de responsabilité et ne pas régler le préjudice du tiers

1- DENOMINATION

Adhérent : Association FAMILIALE DE GESTION DUPANLOUP

Numéro d'adhérent : S7294

Adresse du site concerné :

Nom du déclarant* :

Fonction :

Coordonnées* :



@

2- IDENTIFICATION DU TIERS (PERSONNE LESEE)

Nom – Prénom (ou société)* :

Lien avec adhérent (commercial, de parenté, de travail...) :

Nom et Prénom du responsable légal (si personne lésée mineure)* :

Adresse* :

Code Postal – Ville* :

Téléphone :

Adresse e-mail :

3- CIRCONSTANCES PRECISES DE L'EVENEMENT ET DOMMAGES CONSTATES

Date du sinistre (date de réclamation de la victime)* : ____ / ____ / ____

Circonstances (ce qu'il s'est passé)* :

Dommages* :

PIECES A JOINDRE

- ⇒ Ce formulaire complété et signé
- ⇒ Lettre de réclamation du tiers et/ou de son assureur : **le dossier RC est ouvert dès lors qu'il y a demande de réparation d'un tiers**

NB : D'autres éléments pourront vous être demandés ultérieurement

Date de déclaration* : ____ / ____ / ____

Signature du déclarant*

Les champs marqués d'une * doivent être complétés

Le Cèdre conseils SARL de courtage d'assurances au Capital de 150.000 euros – Siège social : 1 allée des Chapelains – 71600 Paray-le-Monial – SIREN 790 862 080 R.C.S. Macon N° ORIAS : 13 001 444 (www.orias.fr) - Garantie financière et assurance de responsabilité civile professionnelle conforme aux articles L512-6 et L512-7 du code des assurances – sous le contrôle de l'ACPR, 61 rue Taitbout 75009 Paris (www.acpr.banque-france.fr) – Le Cèdre conseils exerce son activité en application des dispositions de l'article L 520-1 II b du Code des assurances, la liste des assureurs partenaires est disponible sur demande - Réclamation : Le Cèdre conseils/Service Réclamation, 1 allée des Chapelains – 71600 Paray-le-Monial – Médiation : le Médiateur de l'Assurance est compétent pour intervenir sur tout litige n'ayant pu être réglé dans le cadre d'une réclamation préalable directement adressée à votre courtier. Il peut être saisi par l'un des quelconques moyens suivants : La Médiation de l'Assurance, Pole CSCA, TSA 50110 75441 Paris Cedex 09 ou le.mediateur@mediation-assurance.org.